



Editorial

Un drame et des enseignements

La tragédie qui a frappé l'est du Val-de-Ruz le 21 juin dernier fait partie de ces événements qui marquent durablement une communauté et un territoire. Les cicatrices visibles sur le terrain s'estompent avec le temps. Celles inscrites dans la chair et les mémoires demeurent longtemps douloureuses.

Compassion et soutien aident à tourner la page et à retrouver quelque sérénité. L'ECAP se doit d'apporter à chacun le réconfort qui accompagne les prestations qu'il est en droit d'attendre. Empathie, diplomatie et équité sont indissociables d'efficacité et de compétences. Et c'est là que réside toute la complexité de notre mandat.

Nos équipes, tant sur le terrain qu'au bureau, se sont pleinement investies pour que les habitants des villages touchés puissent dès que possible retrouver leur logement ou leur outil de travail. Elles ont veillé à ce que chacun dispose sans délai d'un interlocuteur à même de les conseiller afin d'organiser une remise en état des bâtiments dans le respect des principes d'égalité et de solidarité. Six mois après les événements, le traitement des dossiers avance bien. Jamais aussi vite, ni aussi aisément que certains le souhaiteraient, mais les travaux progressent, souvent tributaires du rythme imposé par les artisans et leurs fournisseurs.

L'urgence passée, mais les souvenirs encore à vif, prenons du recul! Même s'il est rare, un tel événement va se reproduire. Cherchons à comprendre les causes du désastre et pensons à

la prévention! La responsabilité est collective et il appartient à chacun d'en être conscient.

La commune est responsable de la prévention contre les éléments naturels. En collaboration avec les services cantonaux compétents, elle doit organiser son territoire pour prévenir les risques et réduire l'exposition de sa population aux dangers. Les promoteurs et les propriétaires doivent prendre des mesures de prévention en anticipant les dangers auxquels ils sont localement exposés. Ensemble, ils doivent mettre en place des solutions permettant de garantir la sécurité des personnes et éviter des dommages.

L'efficacité de la prévention contre les éléments de la nature est tributaire de cette collaboration.

Un drame comme celui du 21 juin 2019 doit nous rappeler notre vulnérabilité et nous inciter à réfléchir aux moyens de nous protéger des épisodes météorologiques extrêmes, nouveaux acteurs du 21^e siècle.

Soucieux de cette tendance, l'ECAP a mis en place un service de prévention contre les éléments naturels qui offre un appui technique et financier pour l'étude et la mise en œuvre de diverses mesures. N'hésitez pas à nous contacter!

Jean-Michel Brunner
Directeur



BAISSE DES PRIMES

4,15% de baisse
moyenne dès 2020!

2



SINISTRES AU VAL-DE-RUZ

21 juin, 21 heures

3



GESTION DE CRISE

A situation d'urgence,
mesure d'urgence

4



RÉNOVATION

La Fondation Borel est
opérationnelle

5

ECAP

Baisse des primes en 2020

Simplicité, solidarité, incitation. Ce sont les principes qui ont guidé l'ECAP lors de la révision de sa tarification. Plus ambitieux qu'une baisse linéaire du niveau de prime, le remaniement entrepris a introduit quelques changements notables, tout en conservant les bases d'un système qui a fait ses preuves depuis plus de 15 ans.

Les lignes directrices de cette adaptation peuvent ainsi se résumer en 4 points :

- Baisse des taux de la prime de base, de la contribution et, en moyenne, de la prime de risque (selon les nouvelles classes)
- Réduction du nombre de classes de risque des bâtiments
- Suppression des majorations et des réductions
- Modification du système de franchise.

Des taux plus bas

Depuis la baisse des primes intervenue en 2016, des rabais presque systématiques ont pu être accordés aux assurés de l'ECAP, soit en raison d'une sinistralité basse, soit grâce aux performances obtenues sur les placements. Ce constat, en lien avec une bonne maîtrise des coûts de fonctionnement, permet d'offrir une baisse durable des primes. Concrètement, la prime de base passe de 26 cts par tranche de 1'000 francs de valeur assurée à 25 cts. La contribution pour la prévention et la lutte contre les dommages est réduite d'un centime également, passant de 19 cts par tranche de 1'000 francs de valeur assurée à 18 cts. Enfin la prime de risque moyenne

baisse de 3,85 %, partiellement compensée par la suppression des réductions.

Un système plus simple

La structure de la prime de risque, combinant le type de construction du bâtiment et son usage, est confirmée dans son principe. Par contre le nombre de classes est réduit de 16 à 9, entraînant un reclassement des bâtiments appartenant aux classes les plus risquées. Les critères d'évaluation du risque de construction sont légèrement modifiés afin de prendre en compte l'évolution des techniques de construction et l'accroissement des dangers dus aux éléments naturels.

La fin des majorations et des réductions

Les majorations et réductions de la prime de risque sont supprimées. Il est apparu que l'aspect incitatif de ces majorations/réductions est faible, en regard d'autres aspects négatifs, tels que l'équité ou le bien-fondé. A titre d'illustration, la réduction octroyée au titre de l'installation de détection incendie qui profite dans de nombreux cas au propriétaire plutôt qu'au locataire qui en est le détenteur. Autre exemple, les paratonnerres pour lesquels aucun contrôle systématique ne garantit le fonctionnement, mais où le rabais est acquis, sauf information de démantèlement de l'installation. Ces majorations et réductions sont remplacées par un système plus incitatif et mieux ciblé : la franchise temporaire.

L'octroi de subventions, pour les installations de détection ou d'extinction, comme pour la formation et l'équipement des sapeurs-pompiers d'entreprise, est plus efficace en termes d'incitation, dans les cas où ils ne sont pas exigés.

Des franchises adaptées

Les franchises minimales, en-deçà desquels l'ECAP n'entre pas en matière, restent fixées à 300 francs tant pour l'incendie que les dommages dus aux éléments de la nature. Par contre, en cas d'incendie, dès que le seuil de 300 francs est atteint, aucune franchise ne sera plus déduite. Pour les dommages naturels, la franchise se monte à 10 pour cent de l'indemnisation, au minimum 300 francs et au maximum 1'000 francs. Le principe est le même que celui imposé aux assureurs privés, avec toutefois des seuils beaucoup plus bas, puisque leurs franchises, pour les bâtiments autres qu'à vocation agricoles, varient entre 2'500 et 50'000 francs.

Le système de majoration de la prime de risque est remplacé par un système de franchise temporaire. Lorsque, en cas de danger avéré ou de sinistres à répétition

liés à une même cause, le propriétaire ne prend pas les mesures de prévention demandées, une franchise proportionnée à ce risque est appliquée. Le cas échéant, elle ne sera déduite que des indemnités versées par l'ECAP en cas de sinistres découlant de ce risque spécifique. Ce type de franchise se veut plus incitatif qu'une majoration de prime de quelques francs par année et renforce la solidarité entre les propriétaires.

Des mesures transitoires

Pour une petite minorité de propriétaires, la suppression des réductions entraînera une hausse de leur prime. A leur intention, un régime transitoire a été mis en place. Les réductions liées à l'existence d'un corps de sapeurs-pompiers d'entreprise (SPE) ou d'un groupe d'intervention en entreprise (GIE) seront maintenues jusqu'à fin 2020. Les réductions en lien avec une installation de détection ou d'extinction seront, elles, octroyées jusqu'à la prochaine estimation du bâtiment ou la modification de l'installation.

Des propriétaires gagnants

Au final, la baisse moyenne du tarif avoisnera les 4,2 %, soit environ 1,5 millions de francs. Bien qu'importante, cette baisse de rentrées financières ne mettra pas en péril la pérennité de l'ECAP dont la capacité à assumer ses engagements fait l'objet de contrôles réguliers auprès de l'Union Inter-cantonale de Réassurance (voir encadré).

Ce nouveau tarif sera introduit dès la facturation des primes 2020 qui interviendra au mois de décembre prochain.

PRÉVENTION INCENDIE

Le bon réflexe : La couverture anti-feu

**Équipez votre cuisine d'une couverture anti-feu.
Un premier moyen efficace pour éteindre un feu de casserole!**

En vente à nos bureaux au prix préférentiel de

CHF 10.-

**1 couverture utilisée
à bon escient**

=

**1 couverture remplacée
gratuitement**



Une pérennité sous contrôle

La solvabilité de l'ECAP à long terme est vérifiée périodiquement sur la base d'études de risque en matière d'incendie et d'éléments naturels. Dans la mesure où la loi impose à l'ECAP une couverture illimitée (qui doit être maintenue même après des années avec de lourdes pertes), les exigences en matière de sécurité sont très élevées. L'ECAP doit par conséquent répondre à des standards minimaux plus élevés que les règles de la FINMA auxquelles sont soumis les assureurs privés.

L'étude menée en été 2019 confirme que le capital porteur de risque de l'ECAP, en d'autres termes ses réserves, est conforme aux risques auxquels l'établissement doit pouvoir faire face, même après les événements du Val-de-Ruz

Sinistres

Val-de-Ruz, 21 juin, 21 heures

Le jour du solstice d'été 2019, les éléments se sont déchaînés au Val-de-Ruz. Trois heures de pluies diluviennes, des personnes blessées et désœuvrées, des sinistres par centaines. Et une chaîne de secours qui a fonctionné. L'ECAP était là.

Les coups du sort, la malchance, la poisse, c'est pour les autres. Pas en ce 21 juin et pas pour les habitants du Val-de-Ruz. Dès 21 heures, un orage stationnaire positionné au-dessus de la localité du Pâquier commence à donner ses premières gouttes. En quelques minutes, elles vont se transformer en un déluge torrentiel comme on en voit tous les cent ans. Trois heures durant, des pluies diluviennes se déversent sur des villages qui ont littéralement vu le ciel leur tomber sur la tête à raison de 100 litres par m². Très vite, les cours d'eau du Ruz Chaseran et du Seyon débordent et déferlent du Pâquier à Dombresson charriant gravats, pierres, branches et troncs. A 22h23, la centrale 117/118 reçoit son premier appel d'urgence : des voitures sont emportées par les flots... Pas moins de 560 autres appels vont lui succéder dans les heures qui suivent.

Lourd bilan

Le bilan des inondations du Val-de-Ruz est lourd avec 500 personnes sinistrées, des dizaines évacuées dont plusieurs prises en charge à l'hôpital. Quelques 60 épaves de voitures et 500 tonnes de mobiliers ont dû être évacuées. Quant aux dégâts, ils sont aujourd'hui chiffrés à 14 millions à charge de l'ECAP pour 327 bâtiments touchés et à 5 millions en ce qui concerne les routes et cours d'eaux. Plus grave, une personne est décédée deux jours après son entrée à l'hôpital. Dans ces circonstances, faut-il parler des conséquences du dérèglement climatique et s'alarmer de tels sinistres ? « Sans sombrer dans le pessimisme, des épisodes caniculaires aux violents orages, il faut vraisemblablement s'attendre à l'avenir à vivre des épisodes météo qui vont modifier notre façon d'exister dans notre propre région », explique la Police Neuchâteloise dans son magazine hors-série de juillet dernier.

500 personnes mobilisées

Autant donc s'y préparer, notamment en



disposant d'une organisation apte à faire face à ce genre de situations extrêmes. « Si l'on considère les événements du Val-de-Ruz, au-delà de la phase chaotique qui survient inévitablement lors de tels phénomènes météo, force est de constater que d'une manière générale, la situation a été bien gérée et que les différents services sont intervenus avec efficacité, dans le calme et selon une chaîne de commandement qui a bien fonctionné », explique Maxime Franchi, responsable du secteur Intervention auprès de l'ECAP. De fait, au fil des minutes, les secours ont commencé à s'organiser avec l'arrivée successive des premières brigades de police, vite épaulées par les services de pompiers volontaires et professionnels, par les services sanitaires avec ambulanciers et médecins et par le personnel de la Commune et de la Pro-

tection civile. L'Organisation de gestion de crise en cas de catastrophe du canton de Neuchâtel (ORCCAN) immédiatement alertée devait rapidement mettre en place les postes de coordination des opérations sur place (PCO). Au final, 14 jours durant, plus de 500 personnes se sont relayées au chevet du Val-de-Ruz pour conjurer le sort.

PRÉVENTION INCENDIE

Le bon réflexe : Extincteur

En cas d'utilisation justifiée de votre extincteur,

L'ECAP vous offre 50 % de son remplissage !

**Sur le front**

Dans la nuit du 21 juin dernier, le repos a été de courte durée pour l'inspecteur de garde de l'ECAP, très vite alerté des événements en cours au Val-de-Ruz. « C'est le rôle de notre inspectorat d'évaluer la situation, de dépêcher les professionnels sur place pour, si besoin, faire appel à l'Organisation de gestion de crise du canton avec laquelle nous sommes en contact permanent, expose Maxime Franchi. Dès lors, les pompiers ont ainsi été les premiers à être engagés aux côtés de la police avant que toute la chaîne de commandement se mette en place.

Gestion de crise

A situation d'urgence, mesures d'urgence

Présent sur les lieux depuis le samedi 22 juin, l'ECAP a rapidement élaboré un dispositif adapté à une situation particulière, différant sensiblement des événements auxquels il avait dû faire face jusqu'alors.

A peine les premières alertes en provenance du Val-de-Ruz sont-elles parvenues à l'inspectorat de l'ECAP le vendredi soir 21 juin que les secours s'organisent, d'entente avec l'Organisation de gestion de crise en cas de catastrophe du canton de Neuchâtel. « En ce qui nous concerne, nous avons très rapidement été sollicités sur place pour mesurer l'ampleur des dégâts, précise Pascal Eschmann, responsable du secteur Assurance de l'ECAP. Mais il est vite apparu que nous faisons face à une situation qui demanderait des mesures spéciales. » Avec une telle concentration de sinistres sur un périmètre relativement restreint et au vu de l'urgence des cas individuels, l'ECAP décide d'installer une cellule externalisée sur place. Et pour qu'elle soit opérationnelle dès le lundi, les services informatiques de l'Etablissement sont à pied d'œuvre le dimanche pour monter une infrastructure garantissant des accès Internet et un débit suffisant au personnel détaché dans les locaux scolaires mis à disposition par la commune de Val-de-Ruz.

Le lundi venu, le travail s'organise. Deux collaboratrices de l'ECAP installées dans cette cellule de crise commencent à enregistrer les annonces de sinistre tout en fournissant les premières informations aux assurés, alertés par les médias de

l'existence d'un tel dispositif. Soutien téléphonique également de la part du secteur Assurance de l'ECAP à Neuchâtel pour assurer une saisie rapide des annonces dans le système informatique. « En parallèle, nous avons dépêché huit experts sur place, poursuit Pascal Eschmann, soit deux experts pour chacune des quatre zones délimitées. Chaque sinistre était ainsi attribué à un expert si bien qu'après enregistrement, il pouvait se rendre sur site pour expliquer aux habitants la marche à suivre dans le traitement de leur cas et, le cas échéant, les conseiller quant aux mesures d'urgence à prendre. De plus, d'entente avec le service neuchâtelois de géomatique, tous les cas ont pu être cartographiés et documentés sur le géoportail cantonal à mesure de leur entrée dans le système. »

Un appui complémentaire

Grâce à cette organisation, les quelque 250 cas annoncés et pris en charge jusqu'au mercredi 26 juin ont pu faire l'objet d'une première visite dans les 72 heures. Au final 327 sinistres ont été répertoriés pour un montant total des dommages de 14 millions de francs. Après plusieurs jours de ce travail intense sur le terrain et à la centrale de Neuchâtel, le dispositif téléphonique de crise était levé dès le mercredi et l'antenne locale rapatriée le jeudi 27 juin au soir. « Cette prise en charge rapide était très importante, commente Pascal Eschmann. Par la suite, nous avons pu à nouveau adopter des procédures normales pour ce qui est de l'inspection des bâtiments devant conduire à des devis et un accord sur les

travaux à effectuer avant adjudication. Au vu de l'ampleur des sinistres auprès des habitants qui, pour certains, ont tout perdu, l'ECAP a toutefois senti le besoin de proposer un appui complémentaire aux prestations de base. »

Début juillet 2019, l'ECAP mettait ainsi sur pied un concept validé par l'ensemble des membres de la Chambre d'Assurance Immobilière, concept qui prend en compte non seulement la couverture du bâtiment, comme le veulent les dispositions légales, mais également les alentours comprenant le bien-fonds et les canalisations privés. L'ECAP a ainsi décidé d'indemniser les infrastructures extérieures directement liées aux bâtiments, à savoir les canalisations, drainages et conduites d'eaux courantes. Un montant maximum de 600'000 francs a été mis à disposition pour ce type de dégâts. Un autre montant de 100'000 francs a été dégagé en tant que participation au fonds communal permettant d'indemniser les dégâts causés aux aménagements extérieurs. Et pour permettre aux assurés d'évaluer correctement ce type de dommages extérieurs, des spécialistes ont été mis à disposition dont les frais d'expertise sont couverts par l'ECAP pour un montant évalué entre 80'000 et 100'000 francs. « Nous devons adapter nos mesures à la situation, conclut Pascal Eschmann. Ce qui est important aux yeux de nos assurés, l'est forcément pour nous aussi. »

Témoignage

Courage et présence d'esprit



Salvatore Corliano

Eclairs à répétition, grondements de tonnerre sourds, épisodes de pluie intense, les orages d'été peuvent être soudains et violents. En cette nuit de juillet, c'est exactement ce qui se passe à Montmolin. La foudre frappe d'ailleurs si près du domicile de Salvatore Corliano,

vers les 10 heures du soir, qu'il se rend à la fenêtre pour juger de la situation. A sa surprise, il aperçoit l'un de ses voisins en pleine agitation crier « au feu, au feu! ». « Je n'ai pas réfléchi, explique Salvatore Corliano. J'ai couru saisir mon extincteur et je me suis précipité dehors pour constater que le toit de mon autre voisin était en train de brûler. » Sans attendre, une échelle est dressée contre le mur et Salvatore Corliano grimpe pour éteindre ce début d'incendie. Les flammes à peine maîtrisées qu'il s'empare de son tuyau d'arrosage pour termi-

ner le travail et s'assurer que la toiture ne risque pas un nouvel embrasement. Tout cela, sous les yeux reconnaissants des résidents alertés par le remue-ménage autour de leur domicile. En sachant que le lotissement où habite Salvatore Corliano est constitué de maisons individuelles en bois, ses réflexes ont certainement permis d'éviter le pire. C'est exactement ce que lui ont dit les pompiers à leur arrivée. Un courage qui méritait d'amples félicitations.

Rénovation

La Fondation Borel est opérationnelle

En pleine phase de rénovation, la Fondation Borel a lourdement pâti des intempéries du 21 juin dernier. Un deuxième chantier s'est ajouté au premier. Objectif: une remise en état pour la rentrée d'automne. Pari tenu.

Parmi les édifices durement touchés par les événements du 21 juin figurent ceux de la Fondation F.-L. Borel situés à Dombresson. Véritable institution du canton, ce centre pédagogique et thérapeutique qui accueille des enfants et des adolescents présentant une carence du milieu familial ou des troubles du comportement a en effet subi des dégâts importants aux cinq bâtiments et annexes qui le composent. « Le bâtiment D, notamment, qui représente le centre névralgique de la Fondation, a été touché, détaille Massimo Vitalba, expert et responsable des sinistres

auprès de l'ECAP. Le tableau électrique principal, qui fait près de six mètres de long par deux de haut a été noyé sous les flots. À des fins de prévention, le nouveau tableau électrique a été déplacé du sous-sol au rez-de-chaussée du bâtiment. Les deux systèmes de chauffages, à pellets et à gaz, neufs tous les deux, ont également dû être remplacés. Comme la Fondation était en plein travaux de rénovation pour le changement de l'enveloppe extérieure des différentes bâtisses dans un souci énergétique, un deuxième chantier s'est rajouté au premier avec les contraintes techniques et de calendrier que cela impose. »

Pas question toutefois de jouer les prolongations. Comme la pause estivale se profilait, autant profiter à plein des vacances scolaires pour activer une remise en état nécessaire pour la rentrée des classes à

l'automne. Dès la première quinzaine de juillet, les entreprises sont à pied d'œuvre. « Tout n'est certes pas terminé, poursuit Massimo Vitalba, mais à part des travaux de menuiserie ou de peinture, le centre est à nouveau opérationnel. Mais s'il a pu reprendre ses activités comme prévu, c'est parce que la collaboration entre les architectes mandatés pour les travaux, l'ECAP pour les évaluer et les avaliser, les assureurs privés, les entreprises et la Fondation a fonctionné admirablement. Sans ce partenariat entre les différents intervenants, les délais n'auraient pas pu être tenus. » Pour l'ECAP, cela veut dire flexibilité pour s'adapter à une situation de crise, adaptabilité pour trouver des solutions personnalisées et professionnalisme dans le règlement d'un sinistre qui va certainement devenir un cas d'école !

Dangers naturels

Des zones à risques clairement identifiées

Depuis 2008, les secteurs exposés à des dangers d'inondation et de débordement des eaux sont dûment répertoriés dans le canton de Neuchâtel. Une information prioritaire pour les communes.

Au niveau formel, des cartes de dangers liées aux éléments naturels (glissements, chutes de pierres, inondation, affaissements...) ont été réalisées en 2008 et 2009. Dès 2010 ces cartes ont fait l'objet d'une présentation par le Conseil d'Etat en conférence de presse et d'un message à l'ensemble des communes. En 2018 encore, une carte des ruissellements, réalisée cette fois par l'Office fédéral de l'environnement, venait compléter les bases de données à disposition des habitants comme des autorités. « Si l'on prend la peine de les consulter, on remarque que les zones touchées par les événements du 21 juin figurent sur ces cartes, clairement identifiées comme zones à risque », explique Olivier Schuppisser, responsable du secteur Prévention de l'ECAP.

Ces informations ont-elles motivé les communes à prendre des mesures de prévention? Ont-elles incité des habitants des localités concernées à suivre les recommandations quant aux dangers gravitaires et météo? Ont-elles enfin débouché sur des constructions ou des aménagements parfaitement fidèles aux normes et aux permis de construire délivrés par le Service des ponts et chaussées? Une chose est sûre, la violence des pluies torrentielles du 21 juin, correspondant à un mois de précipitations en moins de 3 heures, a pris tout le monde de court et n'a pratiquement épargné aucun bâtiment des zones concernées avec 356 cas de sinistre répertoriés.

Autrement dit, ce qui est considéré aujourd'hui comme un événement de crue centennal n'a pas été anticipé. « Même les édifices construits après 2008 en fonction des risques connus n'ont pas résisté, explique Elisenda Bardina, experte en prévention éléments naturels auprès de l'ECAP.



Dans ces conditions, on ne peut que recommander aux communes d'être plus vigilantes lors de la réception des travaux de construction sur leur territoire pour juger de leur conformité aux normes et permis de construire en fonction des risques. Rappelons que le fonctionnement de l'ECAP repose sur un système de solidarité entre assurés. A chacun de prendre ses responsabilités dans le respect des exigences en matière de construction. »

Pendant les fêtes, nos bureaux seront fermés du vendredi 20 décembre 2019 à 17h00 au lundi 6 janvier 2020 à 8h30.

De plus nous modifions nos horaires dès janvier 2020.

Notre réception sera ouverte:

Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Le vendredi de 8h30 à 16h00 non-stop

Nous répondrons à vos appels:

Du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Le vendredi de 8h00 à 17h00 non-stop

Les annonces de sinistres peuvent nous être communiquées à ecap.sinistres@ne.ch ou complétées sur notre site Internet www.ecap-ne.ch.

ECAP... en bref...

LABEL DE QUALITÉ POUR LES COURS SP

Le 23 septembre dernier, la coordination suisse des sapeurs-pompiers (CSSP) a décerné au service de formation de l'ECAP le certificat «Quality label» pour son cours cantonal de formation de base des nouveaux incorporés.

Cette certification vient couronner le travail assidu mené par nos formateurs et ouvre de nouvelles perspectives en matière de collaboration intercantonale.



FKS CSSP CSP

PRÉVENTION INCENDIE

Rappel contrôle paratonnerre

Les installations de paratonnerre sont un peu comme des appareils électriques : **mal branchés, ils ne fonctionnent pas !**

Or un paratonnerre défectueux donne une fausse sensation de sécurité.

C'est pourquoi toute installation de paratonnerre qui aurait été exigée dans un permis de construire **doit être contrôlée au moins une fois tous les 10 ans**. Il appartient au propriétaire de commander ce contrôle auprès d'un spécialiste.

Les experts en prévention de l'ECAP se tiennent à disposition pour vous renseigner. Une liste des concessionnaires agréés peut être téléchargée sur notre site internet.



ECAPeople... Au fil des mois...

Changements au sein du personnel...

Juin 2019

Le 1^{er} juin 2019, **M. Cédric Michel** a rejoint le centre de formation des sapeurs-pompiers en qualité d'instructeur sapeurs-pompiers.

Le 30 juin 2019, **Mmes Hülya Karakus** et **Claudia De Poli** ont quitté l'ECAP. **Mme De Poli** a été remplacée par **Mme Isabelle Chalon**, spécialiste en protection incendie, entrée en fonction le 1^{er} septembre 2019.

Décembre 2019

Dès le 31 décembre 2019, **Mme Véronique Rebstein**, experte en estimations et sinistres rejoindra le groupe des experts externes afin

de contribuer à la confection de documentation spécialisée. Elle sera remplacée à l'interne par **M. Steve Hadorn** qui entrera en fonction le 1^{er} janvier 2020.

...et départs à la retraite

Le 31 août 2019, **M. Denis Droël** a fait valoir ses droits à la retraite. Ayant rejoint l'ECAP en 2013, lors de l'intégration du centre de formation des sapeurs-pompiers de Couvet au sein de l'ECAP, il exerçait auparavant les mêmes fonctions pour le service cantonal de la sécurité civile et militaire.

A chacune de ces personnes l'ECAP souhaite plein succès dans ses nouvelles activités.

